



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture

Administration Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP

Cemagref - CNPPF - Anses - IFN - Institut Français du Cheval et de l'Équitation

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

Synpia-CFDT : France Agrimer

Syndicat CFDT de l'Agence des Services et de paiement (ASP)

ÉLECTION DE VOS REPRÉSENTANTS à la CAP des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement SCRUTIN DU 15 NOVEMBRE 2011

Pour une véritable dynamique du corps des IAE

Les IAE dans la tourmente de la RGPP

La RGPP conduit à un recentrage des activités sur le régalién, à l'abandon des missions de service public voire à leur privatisation : déjà appauvries, les régions rurales sont réduites à devoir accroître leurs dépenses publiques.

La réorganisation des services déconcentrés et la création de directions interministérielles dans les départements bouleversent les communautés de travail. Elles conduisent à une dégradation des conditions de travail, à l'augmentation du stress des uns et à la fragilisation des autres.

De plus, accroissant la concurrence entre collègues et entre corps par la diminution des postes d'encadrement, elles induisent des comportements individuels contraires à la cohésion des équipes qui faisait souvent la force du secteur public. Les déroulements de carrière sont considérablement ralentis. Les perspectives et la diversité des emplois se réduisent. Les mobilités deviennent presque impossibles. Les écoles sont menacées et la

formation des ingénieurs forestiers (FIF) a déjà disparu.

Le centrage des politiques publiques sur le développement durable devrait pourtant promouvoir la diversité des compétences et des expériences professionnelles des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, et leur ouvrir de nouveaux domaines professionnels. Dans ce contexte, nous ne pouvons que constater l'absence de vision prospective des ministères employeurs. Les IAE deviennent au mieux des généralistes ; leurs compétences techniques et leur expertise sont ignorées.

Les ingénieurs A+, eux, ont pleinement bénéficié des différentes fusions en terme de rémunération et de mobilité facilitée (qui s'en étonnerait ?). L'actuel projet de fusion des corps d'IAE, d'ITPE, d'ITGCE et des ITM n'est qu'un projet technocratique sans véritable vision prospective. Le rapport des ingénieurs généraux reste très décevant loin du niveau de l'enjeu de la construction d'un corps de 10 000 ingénieurs.



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture

Administration Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP

Cemagref - CNPPF - Anses - IFN - Institut Français du Cheval et de l'Équitation

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

Synpia-CFDT : France Agrimer

Syndicat CFDT de l'Agence des Services et de paiement (ASP)

La CFDT revendique :

- *une fusion des corps d'ingénieurs A et A+ du MAAPRAT et du MEDDTL* qui permette de véritables avancées de carrière et de rémunération pour les IAE, le maintien des recrutements par spécialités, la création des nouvelles spécialités utiles à la société de demain, une véritable politique des écoles, des recrutements suffisants et réguliers dès l'entrée à l'école, le maintien d'IAE dans l'enseignement ;

- *une amélioration de la gestion du corps* qui prenne en compte son caractère interministériel et la mise en place d'un dispositif de gestion individuelle des carrières et de reconnaissance des compétences et expériences acquises ;

- *une formation continue à la hauteur des enjeux du développement durable* et des avancées scientifiques et techniques, rendant possible une véritable réorientation en cours de carrière ;

- *des mobilités facilitées*, la fin de l'arbitraire dans les arbitrages inter-corps, la fin de la règle des 3 ans avant de pouvoir muter et du principe de la mobilité géographique obligatoire lors de promotions pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise, des contraintes familiales et des choix personnels .

Votez CFDT !

La CFDT, représentée dans tous les ministères et dans nombre d'établissements publics, est de taille à défendre de manière coordonnée les intérêts des IAE dans la fonction publique et dans la réalisation d'un service public de qualité au service de tous. Sa présence à la CAP permettra de faire progresser ses axes revendicatifs notamment le sujet des missions de services publics et la place des ingénieurs dans la fonction publique.